Le dispositif

Assistance au Projet de Vie

C'est vous qui construisez votre projet.

L'Assistant au Projet et Parcours de Vie est là pour vous soutenir.

Qui contacter ?

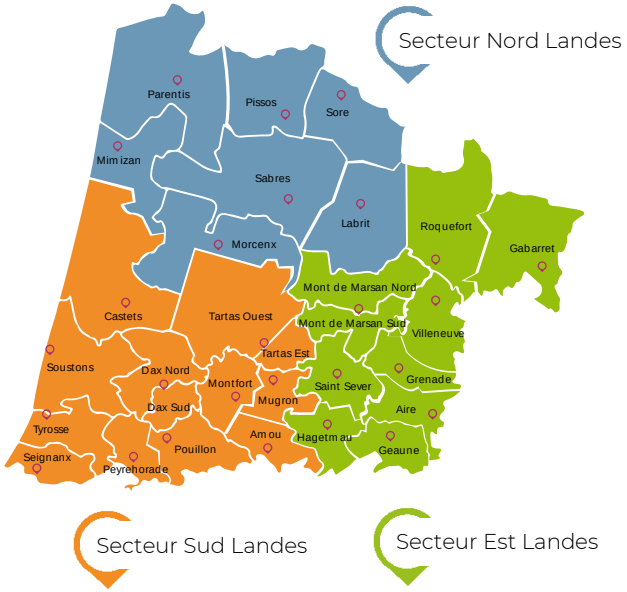

Pour qui ?

- Vous êtes parent/aidant d'un enfant en situation de handicap.
- Vous êtes adulte en situation de handicap.

SECTEUR NORD LANDES

Laura BOUILLERE
07 88 70 51 74
l.bouillere@aass-sudaquitaine.fr

SECTEUR EST LANDES

Eglantine TISNE
06 01 41 42 25
e.tisne@adapei40.fr

SECTEUR SUD LANDES

Angela PASQUINI
06 01 16 31 24
angela.pasquini@aehm.fr

« Je décide de mon projet avec le soutien de l'APPV »

Ou nous rencontrer ?

Vous pouvez voir l'APPV :

- Chez vous,
- Dans un lieu de votre choix,
- Dans les locaux des partenaires

Comment nous rencontrer ?

> Vous nous contactez directement.

> Une notification MLPH (MDPH) n'est pas nécessaire.

Les missions de l'APPV

- Il écoute vos envies.
- Il vous aide à les dire.
- Il réfléchit avec vous et vos proches.
- Il vous soutient dans la construction de vos projets.
- Il cherche des solutions avec vous.
- Il vous aide à connaître vos droits.
- Il vous aide à être acteur de votre projet.
- Il vous aide à chercher les personnes utiles pour votre projet.
- Il vous aide à trouver les lieux utiles pour votre projet.
- Il vous soutient dans vos choix et vos demandes.
- Il vous aide à préparer un rendez-vous.
- Il vous soutient durant les échanges avec les partenaires à votre demande.
- Il vous aide à comprendre les propositions des partenaires.
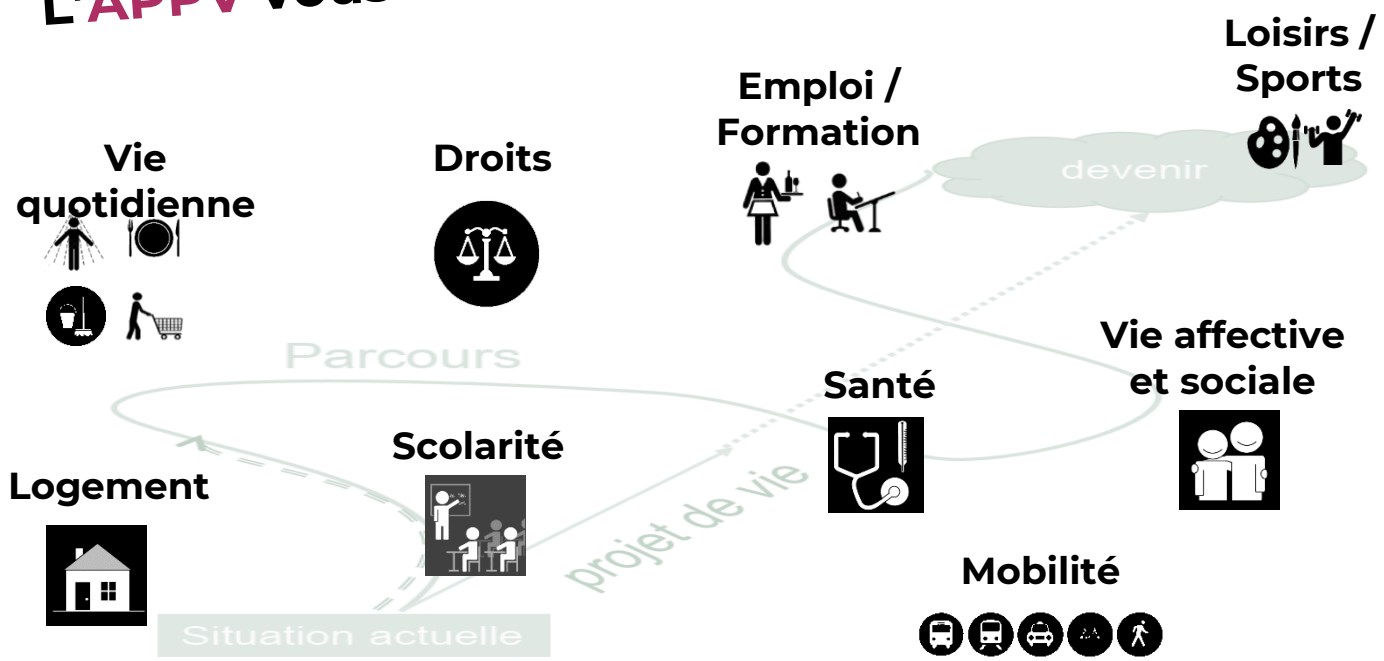
L'APPV vous soutient dans tous vos Projets